



**COMPTE RENDU DU  
BUREAU COMMUNAUTAIRE  
du 5 février 2018**

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Lundi 5 février 2018, à 18 heures, dans les locaux de Bourges Plus, Salle de Conférences, 6 rue Maurice Roy à Bourges, sur convocation préalable de M. Pascal BLANC, Président, adressée le 29 janvier 2018 et affichée le 29 janvier 2018. La séance est présidée par M. Pascal BLANC.

Étaient présents :

M. Pascal BLANC	Président,
M. Aymar de GERMAY	1 <sup>er</sup> Vice-Président,
M. Daniel BEZARD	2 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Gérard SANTOSUOSSO	4 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Yvon BEUCHON	5 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Patrick BARNIER	6 <sup>e</sup> Vice-Président,
Mme Bernadette GOIN	7 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
M. Daniel GRAVELET	9 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Denis POYET	12 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Bernard BILLOT	13 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Alain MAZE	14 <sup>e</sup> Vice-Président,
Mme Catherine VIAU	15 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
Mme Véronique FENOLL	1 <sup>er</sup> Membre du Bureau.

Étaient excusés :

Mme Marie-Christine BAUDOUILN	3 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
M. Rodolphe BESTAZZONI	10 <sup>e</sup> Vice-Président,
M. Robert HUCHINS	11 <sup>e</sup> Vice-Président.

Étaient absents :

Mme Corinne SUPLIE	8 <sup>e</sup> Vice-Présidente,
M. Philippe MERCIER	2 <sup>e</sup> Membre du Bureau.

Étaient présents à titre consultatif :

M. Philippe MOUSNY	Maire-Adjoint, délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à la Ville de Bourges.
M. Martial REBEYROL	Maire-Adjoint, délégué à l'Urbanisme à la Ville de Bourges.

Administration :

M. David VIGOUROUX	Directeur Général des Services,
M. Stéphane VERDIER	Directeur Général Adjoint - Ressources,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission auprès du Directeur Général des Services,
M. Didier GARCIA	Directeur Général Adjoint auprès des Services à la Population,
M. Marc BIANCHINI	Directeur Général Adjoint chargé de l'Économie, de l'Enseignement Supérieur et de la Promotion du Tourisme,
Mme Florence PERRIN	Assistante du Chef du Service des Assemblées,
M. Vincent COTIER	Directeur de Cabinet,
Mme Marie-Catherine LAIGNEL	Directrice de l'Aménagement,
M. Hugues MARUFFY	Chef de Service du Droit des Sols.

Monsieur de GERMAY est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

<b>1. Marché de prospection et détection de projets innovants, d'animation et de promotion de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises de Bourges Plus - Appel d'offres ouvert</b>
--

**Rapporteur : M. Aymar de GERMAY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire du 26 juin 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 6 mars 2017 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que la Communauté d'agglomération de Bourges souhaite confier à un opérateur économique spécialisé, des prestations pour :

- la prospection et la détection de projets en direction des entreprises innovantes susceptibles de s'installer au sein de la pépinière du centre d'affaires, de l'hôtel d'entreprises et du plateau des jeunes créateurs de BOURGES PLUS (Lahitolle),
- l'animation et la promotion de la pépinière du centre d'affaires, de l'hôtel d'entreprises et du plateau des jeunes créateurs de BOURGES PLUS (Lahitolle).

Considérant que le titulaire devra exécuter une prestation qui porte sur la prospection, la détection et l'accompagnement d'entreprises et de projets innovants, ainsi que la promotion, et l'animation de la pépinière d'entreprises du centre d'affaires.

Dans le cadre de cette prestation, le titulaire s'engage notamment à :

1. Rechercher de nouveaux locataires pour les surfaces disponibles, avec un focus sur l'identification de projets en dehors du territoire de Bourges Plus,
2. Animer toute opération de détection et de promotion nécessaire au dispositif,
3. Accompagner les entreprises dans le développement de leurs réseaux locaux et nationaux, les conseillers (RH, finance, levée de fonds, filières, communication et marketing),
4. Organiser les manifestations, les événementiels,
5. Assurer en lien avec Bourges Plus la communication autour de l'outil : réalisation de plaquettes, flyer et diffusion, animation du site internet,
6. Animer un programme d'accélération orienté start up défense en lien avec la filière défense et le CID,
7. Accompagner les étudiants entrepreneurs en lien avec les établissements d'enseignements supérieurs et la direction de l'enseignement supérieur de Bourges Plus.

Il est donc proposé de lancer un appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord cadre à bon de commande dont le montant minimum annuel sera de 1 500 € H.T. et le montant maximum annuel de 130 000 € H.T. pour une durée de 1 an reconductible 1 fois 1 an.

Les dépenses seront imputées au chapitre 011 budget principal.

Il est demandé au Bureau Communautaire de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation sous la procédure d'appel d'offres ouvert ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute décision dans le cadre de la passation de ce marché ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché correspondant ainsi que toute les pièces s'y rapportant et à en suivre l'exécution.

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.**

## Arrivée de Monsieur BARNIER

**2. Appel d'offre - Marché d'exploitation CVC (Chauffage Ventilation Climatisation) avec : fourniture énergétique et prestation d'intéressement (P1), petit entretien (P2), garantie total des installations (P3) et plan de modernisation énergétique (P4) Approbation et désignation du représentant de la communauté d'Agglomération**

**Rapporteur : M. Gérard SANTOSUOSSO**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire du 26 juin 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 6 mars 2017 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que Les Marchés 14/S/0045 et 14/S/0046 relatifs à la maintenance des installations thermiques sans fournitures de combustibles (Lot 1 et 2), passés par voie de procédure adaptée, arriveront à échéance au 31/08/2018.

Une procédure doit être lancée pour renouveler ces marchés.

Dans un souci de mutualisation des moyens et d'optimisation financière, le C.C.A.S., la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus et la Ville de Bourges, ont convenu de recourir pour la passation des marchés d'Exploitation des Installations de Chauffage des bâtiments, à un groupement de commandes par l'avenant n° 4 de la convention de groupement modificative.

La Ville de Bourges est désignée comme coordonnateur dudit groupement. À ce titre, elle sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations nécessaires à la procédure de passation des marchés.

La Ville de Bourges ne percevra aucune rémunération pour la réalisation de ces missions.

Il a donc été convenu de lancer une consultation par groupement de commandes sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Ce nouveau marché : « Marché d'exploitation CVC (Chauffage Ventilation Climatisation) avec fourniture énergétique et prestation d'intéressement (P1), petit entretien (P2), garantie totale des installations (P3) et plan de modernisation énergétique (P4) », alloué par entités, d'une durée de 5 années du 1er juillet 2018 au 30 juin 2023, comprendra un service complet et une garantie de résultats, ainsi qu'un programme de modernisation du matériel et de réduction des consommations de chauffage.

Les prestations de services comprendront la conduite et l'exploitation sous forme d'un marché conforme au Guide de rédaction des clauses techniques des marchés publics d'exploitation de chauffage avec :

Type de prestation	nature de la prestation	descriptions
P1	Fourniture de combustible gaz et prestation d'intéressement	Le P1 chauffage est rémunéré au forfait avec intéressement et au compteur pour certains sites, Le P1 ECS (Eau Chaude Sanitaire) est rémunéré au mètre cube d'eau, Régularisé en fonction des consommations réelles
P2	Conduite et petit entretien	Évalué à l'année en fonction du matériel à entretenir
P3	Garantie totale des installations	Évalué à l'année en fonction du matériel installés Correspond au remplacement à l'identique du matériel en cas de panne
P4	Modernisation énergétique	Opérations proposées par les entreprises, en fonction des budgets mis à disposition par l'entité

Les coûts des prestations annuel, suivant les lots, sont estimées à :

- 25 000 € HT Pour le C.C.A.S., correspondant au « lot 3 : Marché d'exploitation CVC (Chauffage Ventilation Climatisation) avec petit entretien (P2), garantie totale des installations (P3) »
- 86 000 € HT Pour la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, correspondant au « lot 2 : Marché d'exploitation CVC (Chauffage Ventilation Climatisation) avec : fourniture énergétique et prestation d'intéressement (P1), petit entretien (P2), garantie totale des installations (P3) et plan de modernisation énergétique (P4) »
- 770 000 € HT Pour la Ville de Bourges, correspondant au « lot 1 : Marché d'exploitation CVC (Chauffage Ventilation Climatisation) avec : fourniture énergétique et prestation d'intéressement (P1), petit entretien (P2), garantie totale des installations (P3) et plan de modernisation énergétique (P4) »

Pour la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, les crédits nécessaires à l'exécution des marchés seront disponible au chapitre 11, aux articles 6156, 60613, sur les budgets : principal, budget 01, eau budget 02, assainissement collectif budget 03, archéologie budget 11, activités locatives budget 14.

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- d'autoriser le lancement, par voie d'appel d'offres ouvert, des marchés précédemment exposés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Bourges ou Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité à signer les marchés correspondants conformément à la convention de groupement et à en suivre l'exécution pour le lot 2.

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18 heures 05.

Fait à Bourges, le 6 février 2018

 Le Président,  
  
Pascal BLANC